

Demandes de subvention au titre du programme CITE Programmation 2003

Rapporteur : M. Le Président

Par délibération en date du 15 mai 2003, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité la programmation 2003 présentée conjointement par la Ville de Besançon, le Conseil Général du Doubs et la CAGB dans le cadre de CITE.

Par délibération du 26 mai 2003, le Conseil Général du Doubs a approuvé à l'unanimité la programmation 2003 du programme CITE.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers, un dossier de demande de subvention doit être déposé par chaque maître d'ouvrage auprès du Conseil Général pour attribution de la subvention précédemment programmée. Une délibération faisant état explicitement du plan de financement prévisionnel et en particulier des recettes attendues est nécessaire au montage dudit dossier de demande de subvention.

Dans le cadre de la programmation 2003, deux dossiers sous maîtrise d'ouvrage CAGB et concernant la compétence Transports et Déplacements ont été validés.

1 - Voie en site propre - Hauts du Chazal

La ligne 10 du réseau Ginko dessert l'hôpital Minjoz. Dans le cadre de la création d'aménagements et équipements connexes au pôle Santé (BU, UFR Médecine, Logements...), la desserte de ce secteur est à revoir pour l'optimiser.

L'aménagement prévu est la création d'une voie en site propre pour desservir le cœur du pôle santé Minjoz.

Les dépenses liées à la réalisation des travaux s'élèvent à 2 300 000 € HT, sur la base d'un programme pluri-annuel.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Etat :	805 000 € HT	35%
- Région Franche-Comté :	230 000 € HT	10%
- Département du Doubs :	575 000 € HT	25%
- CAGB :	690 000 € HT	30%

En 2003, le montant des travaux s'élève à 440 000 € HT, soit 526 240 € TTC.

Les recettes attendues pour 2003 sont : 110 000 €

Total des investissements pour 2003	Participation du Département	Participation de la CAGB
440 000 € HT	110 000 € HT	330 000 € HT

2 - Aménagement des voiries en terminus de lignes GINKO

Dans le cadre de la création des lignes périurbaines Ginko, les cars assurant le service sont dans l'impossibilité d'effectuer un retournement pratique sur l'ensemble des terminus de ligne.

Des aménagements de voirie sont nécessaires pour permettre des retournements au plus près de la fin de ligne (gain d'exploitation) et assurer la réalisation de terminus de ligne sécurisés et accueillants tant pour les usagers que pour les personnels du réseau Ginko.

Les dépenses liées à la réalisation des travaux s'élèvent à 450 000 € HT.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

- Etat :	157 500 € HT	35%
- Département du Doubs :	112 500 € HT	25%
- CAGB :	180 000 € HT	40%

Ces aménagements, au titre de l'année 2003, concernent :

- le retournement ZI Palente
- le pôle d'échanges Orchamps

Le retournement ZI Palente : Financement prévisionnel pour l'année 2003

Montant prévisionnel des travaux : 8 500 € HT, soit 10 166 € TTC

Total des investissements pour 2003	Participation de l'Etat	Participation du Département	Participation de la CAGB
8 500 € HT	2 975 €	2 125 €	3 400 €

Le pôle d'échanges Orchamps : Financement prévisionnel pour l'année 2003

Montant prévisionnel des travaux : 72 400 € HT soit 86 590,40 € TTC

Total des investissements pour 2003	Participation de l'Etat	Participation du Département	Participation de la CAGB
72 400 € HT	25 340 € HT	18 100 € HT	28 960 € HT

Les dépenses liées à la réalisation des travaux en 2003 s'élèvent à 80 900 € HT soit 96 756,40 € TTC.

Les recettes attendues sont : 48 540 €.

Inscription budgétaire : 2145.815

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à solliciter les partenaires (Etat, Conseil Régional de Franche-Comté et Conseil Général du Doubs) pour l'obtention des subventions précitées et à signer les pièces administratives consécutives.

Pour extrait conforme,

Le Président